

Arrêté fédéral concernant le financement de l'agrandissement du centre de la sécurité aérienne de Genève

du 18 juin 1991

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le message du Conseil fédéral du 16 octobre 1990¹⁾,
arrête:

Article premier

Un crédit d'ouvrage de 75,55 millions de francs est ouvert pour l'agrandissement du centre de la sécurité aérienne de Genève.

Art. 2

Le présent arrêté, qui n'est pas de portée générale, n'est pas soumis au référendum.

Conseil des Etats, 18 mars 1991

Le président: Hänsenberger

La secrétaire: Huber

Conseil national, 18 juin 1991

Le président: Bremi

Le secrétaire: Anliker

34005

¹⁾ FF 1990 III 955

Arrêté fédéral concernant le financement de l'agrandissement du centre de la sécurité aérienne de Genève du 18 juin 1991

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1991
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	25
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	02.07.1991
Date	
Data	
Seite	1529-1529
Page	
Pagina	
Ref. No	10 106 626

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.